
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 8 octobre 2024 à 19 h 30
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Doug HURLEY, Maire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Alexandre HÉROUX, Coordonnateur à la sécurité publique
Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Madame Marie Claude OUELLET, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA24 28 163

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève du mardi 8 octobre 2024, en retirant l'item 20.05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Annonces du maire

Le maire d'arrondissement souhaite la bienvenue à la séance du conseil d'arrondissement. Il entame son allocution en faisant l'annonce des activités de nettoyage qui sont en cours dans l'arrondissement depuis les pluies abondantes des 9 et 10 août dernier. Dans la foulée, il invite les citoyens à ramasser les grosses quantités de feuilles qui s'entassent à la surface des puisards devant leurs maisons afin de bénéficier au maximum du travail qui a été fait. Il ajoute que l'entretien ne prendra fin que vers le début de l'hiver jusqu'à ce que tous les puisards aient été entretenus. Il remercie tous les partenaires pour leur grande collaboration à cet exercice.

En second lieu, il fait un retour sur les événements du tournoi de golf de la *Coupe des Présidents* qui s'est tenu du 24 au 29 septembre dernier sur le territoire de l'arrondissement. Il remercie les citoyens pour leur patience et leur collaboration aux consignes ainsi qu'à leur apport au bon déroulement de cet événement. Il fait mention de la visibilité de l'événement dans de nombreux médias, fait le point sur les renforts reçus par le service de police et remercie chaleureusement le coordonnateur à la sécurité publique pour son rôle majeur durant l'événement.

Pour conclure, le maire informe que le journal de l'arrondissement est actuellement disponible aux citoyens depuis près de deux semaines. Il remercie l'équipe des communications de l'arrondissement et invite les citoyens à utiliser son contenu afin de tirer profit de tous les avantages qu'offre cet outil de référence.

10 - Annonces - sécurité publique, affaires policières et vie communautaire

Le maire d'arrondissement cède la parole au commandant du poste de quartier 3 du Service de police de la Ville de Montréal, monsieur Sébastien Laurin qui présente le bilan des activités du mois de septembre.

Le commandant fait le constat des opérations de sécurité routière survenues à la rentrée scolaire, aux abords des écoles de l'arrondissement et de l'arrondissement voisin, Pierrefonds-Roxboro. Également, des opérations concertées de vérification de tuyaux d'échappement de véhicules modifiés se sont déroulées à l'embouchure du pont de L'Île.

Par ailleurs, le commandant fait l'annonce d'une équipe bonifiée de policiers assignés à la sécurité routière.

Aussi, une opération nationale concertée visant la distraction au volant et les comportements imprudents se tiendra entre le 11 et 17 octobre sous le thème « Sur la route, on se conduit bien ».

Puis, il rappelle que le 7 octobre, était le premier anniversaire en lien avec le conflit israélo-palestinien. Cette année, les policiers du poste de quartier 3 ont été invités à se joindre à leurs confrères aux événements montréalais.

Il termine son bilan en mentionnant principalement les activités des agents sociocommunautaires au sein de la communauté et dans les écoles de l'arrondissement.

Par la suite, le maire invite le coordonnateur de la sécurité publique de l'arrondissement à prendre la parole pour faire état du bilan des activités du mois de septembre.

Au terme de ces deux présentations une question a été posée par :

Monsieur Robert Samoszewski

- Suivi à la pétition *Rendre notre communauté plus sécuritaire*.

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 47

Monsieur Roch Cormier

- Système de filtrage avec vignettes pour accéder à L'Île - Tournoi de golf *Coupe des Présidents*
- Il y-a-t-il déjà eu l'imposition d'une vignette pour un événement au Québec?

Madame Martine Blanchette

- Problématique du développement immobilier - Ruissellement de l'eau sur les résidents en contrebas; désire être informée de l'étude préalable faite sur ce développement immobilier;

mesures et propositions de gestion de risques prises par l'arrondissement pour les citoyens impactés par ces ruissellements; soutien aux sinistrés.

Monsieur Raymond Pilon

- Demande à l'arrondissement de trouver des pistes de solution à la suite des inondations du 9 août;
- S'informe du bassin de rétention

Monsieur Olivier Ross

- Compensation financière pour pertes de revenus durant le tournoi de golf *Coupe des Présidents*

Monsieur Pierre Casavant

- Travaux à venir pour corriger la situation de la rue Paquin - n'est plus assurable.

Madame Madeleine Gravel

- S'informe sur le stationnement (Blaise et Closse) - Déneigement dans les stationnements des petites maisons de ville
- Suivi d'une contravention reçue durant le tournoi de golf

Monsieur René Bénard

- Tournoi de golf *Coupe des Présidents* - Compensation économique pour les commerçants.

Monsieur François Fortin

- Tournoi de golf *Coupe des Présidents* – désire l'appui des élus de l'arrondissement pour obtenir de l'aide de la Ville de Montréal pour les pertes de revenus des commerçants de L'Île-Bizard

Madame Marie Claude Côté

- Maison abandonnée sur la rue Pierre-Panet - Que compte faire l'arrondissement?

Fin : 20 h 53

10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune

CA24 28 164

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève du mardi 3 septembre 2024

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève du mardi 3 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.07 1249452028

CA24 28 165

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève du jeudi 19 septembre 2024.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève du jeudi 19 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.08 1249452029

CA24 28 166

Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 20 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.09 1249452030

CA24 28 167

Accorder un contrat à KEPASC (7762763 Canada inc.) pour les travaux d'essouchement dans l'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève, d'une durée approximative de 2 ans - Dépense totale de 157 560,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20630 (5 soumissionnaires).

Il est proposé par Doug HURLEY

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

1. D'accorder à KEPASC (7762763 Canada inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service de travaux d'essouchement, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 157 560,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20630;

2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1245880005

CA24 28 168

Accorder un contrat à EFEL Experts-conseils inc. d'un montant de 135 812,49 \$ incluant taxes et 10 % de contingences (contrat : 123 465,90 \$ + contingences (10%): 12 346,59 \$) pour effectuer le carottage et l'élaboration des plans et devis pour des travaux de planage et revêtement de 8 rues dans l'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2023-13.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense totale de 135 812,49 \$, taxes et 10 % de contingences incluses;
2. D'accorder un contrat à EFEL Experts-conseils inc. d'un montant de 135 812,49 \$ incluant les taxes et 10 % de contingences (contrat : 123 465,90 \$ + contingences (10%): 12 346,59 \$) pour effectuer le carottage et l'élaboration des plans et devis pour des travaux de planage et revêtement de 8 rues dans l'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2023-13.;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1240543014

CA24 28 169

Autoriser un transfert d'un montant excédentaire de 7 325,98 \$ tti du montant autorisé du contrat vers le montant autorisé alloué aux contingences et ajouter une dépense additionnelle de 5 948,81 \$ taxes incluses, à titre de contingences, pour finaliser les travaux pour la construction du toit de la pergola au parc de l'Anse-aux-Rivard, majorant ainsi le montant total du contrat de 120 714,67 \$ à 126 663,48 \$ taxes et contingences incluses.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

1. D'autoriser un transfert d'un montant excédentaire de 7 325,98 \$ tti du montant autorisé du contrat vers le montant autorisé alloué aux contingences et ajouter une dépense additionnelle de 5 948,81 \$ taxes incluses, à titre de contingences, pour finaliser les travaux pour la construction du toit de la pergola au parc de l'Anse-aux-Rivard, majorant ainsi le montant total du contrat de 120 714,67 \$ à 126 663,48 \$ taxes et contingences incluses;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1240543013

CA24 28 170

De modifier l'entente sur l'occupation du domaine public entre le collège d'enseignement général et professionnel Gérald-Godin et l'arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève, pour l'installation et l'utilisation de quatre classes modulaires au parc Robert-Sauvé et l'utilisation des espaces communs (vestiaires, douches et toilettes), d'un montant de 194 000 \$ pour une durée de deux (2) ans, à compter de la date de signature de l'entente, renouvelable pour trois (3) ans, une année à la fois.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Doug HURLEY

Et résolu :

De modifier le projet d'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève et le Cégep Gérald-Godin pour l'installation et l'utilisation de quatre classes modulaires au parc Robert-Sauvé ainsi que l'utilisation des espaces communs (vestiaires, douches et toilettes), en contrepartie d'un montant de 194 000 \$ pour une durée de deux (2) ans, à compter de la date de la signature de l'entente, renouvelable pour trois (3) ans, une année à la fois.

D'autoriser la secrétaire d'arrondissement à signer l'entente.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

La conseillère madame Suzanne MARCEAU vote contre la proposition.

20.04 1247146001

CA24 28 171

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 août 2024, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1er au 31 août 2024, en vertu du règlement CA28 0074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1249452031

CA24 28 172

Autoriser le Service des affaires juridiques à intenter toutes les procédures judiciaires requises pour forcer l'exécution des travaux visant à rendre conforme aux règlements municipaux l'immeuble sis sur le lot 4 589 418 du cadastre de Québec (33, rue mercier)

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'autoriser le Service des affaires juridiques à intenter toutes les procédures judiciaires requises pour forcer l'exécution des travaux visant à rendre conforme aux règlements municipaux l'immeuble sis sur le lot 4 589 418 du cadastre de Québec (33, rue Mercier).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1247576003

CA24 28 173

Autoriser le Service des affaires juridiques à intenter toutes les procédures judiciaires requises pour forcer l'exécution des travaux visant à rendre conforme aux règlements municipaux l'immeuble sis sur le lot 4 299 184 du cadastre de Québec (374, avenue Charron)

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'autoriser le Service des affaires juridiques à intenter toutes les procédures judiciaires requises pour forcer l'exécution des travaux visant à rendre conforme aux règlements municipaux l'immeuble sis sur le lot 4 299 184 du cadastre de Québec (374, avenue Charron).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1247576004

CA24 28 174

Autoriser le Service des affaires juridiques à intenter toutes les procédures judiciaires requises pour forcer l'exécution des travaux visant à rendre conforme aux règlements municipaux l'immeuble sis sur le lot 4 298 537 du cadastre de Québec (46, avenue des Cèdres)

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'autoriser le Service des affaires juridiques à intenter toutes les procédures judiciaires requises pour forcer l'exécution des travaux visant à rendre conforme aux règlements municipaux l'immeuble sis sur le lot 4 298 537 du cadastre de Québec (46, avenue des Cèdres).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1247576005

CA24 28 175

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement, sauf avec vignette, entre 7 h et 21 h, sur la rue de la Caserne, pour 6 cases, situés dans le stationnement du parc Robert Sauvé, situé à l'ouest du bâtiment principal du parc Robert Sauvé.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement, sauf avec vignette, entre 7 h et 21 h, sur la rue de la Caserne, pour 6 cases, situés dans le stationnement du parc Robert Sauvé, situé à l'ouest du bâtiment principal du parc Robert Sauvé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

La conseillère madame Suzanne MARCEAU vote contre la proposition.

40.01 1247576006

CA24 28 176

Adoption - Règlement numéro CA28 0023-49 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

CONSIDÉRANT qu'avis de motion et le dépôt du projet de règlement CA28 0023-49 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 ont été donnés à la séance du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2024 par sa résolution CA24 28143;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2024 par sa résolution CA24 28143;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 7 octobre 2024, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 27 septembre 2024;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro CA28 0023-49 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1247905021

CA24 28 177

Adoption second projet - Règlement numéro CA28 0023-48 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier, abroger et adopter diverses dispositions réglementaires.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion et le dépôt du projet de règlement CA28 0023-48 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 ont été donnés à la séance du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2024 par sa résolution CA24 28144;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2024 par sa résolution CA24 28144;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 7 octobre 2024, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 27 septembre 2024;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter, avec modifications, le second projet de règlement numéro CA28 0023-48 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier, abroger et adopter diverses dispositions réglementaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1247905022

CA24 28 178

Adoption second projet - Règlement numéro CA28 0024-14 modifiant le Règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet de modifier le tableau sur les dimensions minimales de tout lot destiné à la construction pour la zone R1-205.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion et le dépôt du projet de règlement CA28 0024-14 modifiant le règlement de lotissement CA28 0024 ont été donnés à la séance du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2024 par sa résolution CA24 28145;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2024 par sa résolution CA24 28145;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 7 octobre 2024, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 27 septembre 2024;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro CA28 0024-14 modifiant le Règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet de modifier le tableau sur les dimensions minimales de tout lot destiné à la construction pour la zone R1-205.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1247905023

CA24 28 179

Adoption - Règlement numéro CA28 0041-02 modifiant le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme CA28 0041 à l'effet de modifier certaines règles.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion et le dépôt du projet de règlement CA28 0041-02 modifiant le règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme CA28 0041 ont été donnés à la séance du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2024 par sa résolution CA24 28147;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2024 par sa résolution CA24 28147;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro CA28 0041-02 modifiant le Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme CA28 0041 à l'effet de modifier certaines règles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1247905025

CA24 28 180

Adoption - Règlement numéro CA28 0067-2 modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public CA28 0067 de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet d'ajouter des exigences sur l'occupation temporaire du domaine public.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion et le dépôt du projet de règlement CA28 0067-2 modifiant le règlement sur l'occupation du domaine public CA28 0067 ont été donnés à la séance du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2024 par sa résolution CA24 28148;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2024 par sa résolution CA24 28148;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro CA28 0067-2 modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public CA28 0067 de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet d'ajouter des exigences sur l'occupation temporaire du domaine public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1247905026

CA24 28 181

Adoption - Règlement numéro CA28 0015-06 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA28 0015 de manière à modifier certaines dispositions.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion et le dépôt du projet de règlement CA28 0015-06 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ont été donnés à la séance du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2024 par sa résolution CA24 28150;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2024 par sa résolution CA24 28150;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 7 octobre 2024, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 27 septembre 2024;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro CA28 0015-06 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA28 0015 de manière à modifier certaines dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1247905028

CA24 28 182

Lotu\$152436

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, le remplacement du parement de la toiture, des fenêtres et des portes à l'adresse sise au 15 758, boulevard Gouin Ouest correspondant au lot no 1 843 749 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1247905029

CA24 28 183

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'un garage détaché sur la propriété située à l'adresse sise au 1031, avenue Théoret composée du lot 6 541 739 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'un garage détaché sur la propriété située au 1031, avenue Théoret correspondant au lot no 6 541 739 du cadastre du Québec sous la condition suivante :

- QUE le mur arrière du garage détaché proposé soit aligné avec le mur arrière du bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1249606013

Dépôt de documents – août 2024

- Rapport mensuel revenus locaux;
- Rapport budgétaire sommaire ;
- Liste des virements budgétaires - PDI;
- Liste des virements budgétaires – Budget de fonctionnement;
- Conciliation – surplus du golf;

- Liste des permis émis – occupation;

- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement.

60.01

CA24 28 184

Levée de la séance

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 8 octobre 2024 à, 21 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Doug HURLEY
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 novembre 2024.